

COMMUNE DU DEVOLUY

Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 mars 2022 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 mars 2022 (complément à l'ordre du jour le 11 mars 2022), s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie Principale du Pré, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15

Présents: Laurent CELCE, Véronique FILIPPI, Thibaut IMBERT, Alain MANIVEL, Jean-Marie PRAYER, David SARRAZIN, Fabien SERRES, Régis SERRES, Marie Paule ROGOU, Elodie CHAIX, Benoit GINON, Cécile LAPEYRE, Hugo SERRES (arrivée 19h20)

Excusés : Marie-Jo CAYOL, Amélie MARRIQ

Pouvoirs : Amélie MARRIQ a donné pouvoir à David SARRAZIN, Marie-Jo CAYOL a donné pouvoir à Alain MANIVEL

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal

Approbation du PV du conseil municipal du 20/01/2022.

Pour rappel, lors du conseil du 17 février 2022, il a été fait remarqué un oubli de mention sur le compte-rendu, à savoir le nom du représentant de la Commune du Dévoluy à la CLECT. Après vérification il s'est avéré que l'oubli de mention avait été fait sur le compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvé en l'état par le conseil municipal du 16 décembre 2021.

Un compte-rendu de la séance du 18 novembre 2021 a été modifié pour pallier les oublis de quelques mentions. Sur avis de la Préfecture un erratum a été publié sur le site de la commune.

Le compte-rendu du 20 janvier 2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération avec deux Contre (Régis SERRES et Alain MANIVEL) et 12 Pour, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu du 20 janvier 2022

2. Approbation du PV du dernier conseil municipal

Approbation du PV du conseil municipal du 17 février 2022.

Après délibération avec 1 Contre (Alain MANIVEL secrétaire de cette même séance) et 13 Pour, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu du 17 février 2022

3. Désignation du secrétaire de séance

Fabien SERRES est désigné secrétaire de séance.

4. Tarifs des remontées mécaniques – Été 2022

Mme le Maire laisse la parole à Laurent Thélène (Dévoluy Ski Développement), qui projette une présentation détaillée des tarifs aux conseillers municipaux.

Les remontées mécaniques ouvriront cet été du 02 juillet 2022 au 28 août 2022, 7 jours sur 7.

Laurent Thélène fait part aux élus de l'augmentation des coûts d'exploitation qu'il faut pallier.

Il est proposé de maintenir le tarif des titres de transport « piétons » au même prix et d'augmenter celui des titres « VTT ».

Laurent Thélène fait part de la mise en place d'un système de fidélisation de la clientèle avec la création du Club Dévoluy Resort. Ce club offre des avantages aux habitués suivant le nombre de titre acheté.

Laurent Thélène projette la grille des tarifs aux conseillers municipaux et explique les différentes catégories en fonction de l'âge des consommateurs. Il rappelle également que les titres de transport sont gratuits pour les moins de 5 ans et les plus de 74 ans (sur justificatif).

Véronique Filippi s'interroge sur la pertinence de maintenir un tarif spécial pour les 70 ans – 74 ans. Elle propose que pour cette tranche d'âge le titre de transport soit gratuit puisqu'il l'est dès 75 ans.

Laurent Thélène explique que cela signifierait rendre également les forfaits gratuits pour cette tranche d'âge l'hiver. Ce n'est pas envisageable car cela créerait un manque à gagner puisque cette tranche représente hiver et été confondus 3% des ventes de forfaits.

Élodie Chaix demande pourquoi ne pas baisser les tarifs des ½ journées. Cela permettrait d'avoir une offre plus attractive et potentiellement d'augmenter la vente de ce produit.

Laurent Thélène explique qu'en terme de marketing il est plus opportun de laisser ce tarif assez proche de celui de la journée afin d'inciter le consommateur à choisir le forfait journée. Pour un léger coût supplémentaire il peut profiter de la journée pour apprécier au mieux son expérience.

Il rappelle que la consommation est élevée pour les forfaits 3H donc si l'on baisse le tarif cela créera un manque à gagner pour la commune puisque la redevance que verse Dévoluy Ski Développement à la Commune est calculée sur le chiffre d'affaires.

Véronique Filippi demande si la hausse des coûts d'exploitation va avoir une incidence sur le pourcentage de la redevance de DSD.

Laurent Thélène explique que ce pourcentage reste identique, mais que par effet de levier si ces coûts supplémentaires ont un impact sur le chiffre d'affaires ils auront également un impact sur le montant de la redevance.

David Sarrazin demande pourquoi il est signalé sur la grille tarifaire que le titre doit être « du jour ».

Laurent Thélène explique que certaines personnes font la montée à pieds mais souhaitent descendre par les sièges ou cabines. Dans la mesure où il est obligatoire pour des raisons d'assurance d'avoir un titre de transport sur les remontées mécaniques DSD se trouve dans l'obligation de donner à ces personnes un titre de transport gratuit, n'étant pas en mesure d'encaisser un paiement en haut des remontées.

Tarifs proposés pour l'été 2022 :

TARIFS ÉTÉ 2022

Samedi 2 Juillet 2022 au Dimanche 28 Août 2022

Ouverture 7/7

10h00 - 16h30 Télésiège / 14h00 - 18h00 Dizzy VTT

JAS - FONTETTES- FESTOURE - Dizzy VTT SUPERDEVOLUY (Tapis)

Les prix ci-dessous s'entendent hors achat du support main-libre 1 €

Deviens
Ski tu es !

RANDO / PIETON	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Étudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans
1 Montée JAS ou FONTETTES retour compris**	9,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €
1 Montée JAS ou FONTETTES + FESTOURE (sur réservation)	14,00 €	12,00 €	13,00 €	13,00 €
Montée Télésiège + forfait payants exclu web***	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Montée Télésiège + forfait payants exclu web*** (sur réservation) mini 4 forfaits payants exclu web***	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €
No Limit Été**	95,00 €	75,00 €	85,00 €	85,00 €

*Retour accessible uniquement avec titre de transport valide du jour

VTT JAS ou FONTETTES	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Étudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans
1 Montée	9,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €
3H	16,00 €	11,50 €	13,50 €	13,50 €
1 jour	21,00 €	15,00 €	18,00 €	18,00 €
1 jour Télésiège + forfait payants exclu web***	18,00 €	13,00 €	15,00 €	15,00 €
2 jours	37,00 €	26,50 €	32,00 €	32,00 €
2 jours Télésiège + forfait payants exclu web***	24,50 €	18,50 €	22,00 €	22,00 €
6 jours	105,00 €	75,00 €	90,00 €	90,00 €
6 jours Télésiège + forfait payants exclu web***	72,50 €	52,00 €	62,00 €	62,00 €
No Limit Été**	168,00 €	120,00 €	144,00 €	144,00 €

DIZZY VTT & BIG AIR BAG LUCE à Superdévoluy	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Étudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans
1 Montée	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
5 Montées	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
10 Montées	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
No limit 1 jour	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €

1 forfait offert en C à 4 ans et + de 75 ans (hors forfaits) en libre horizon; titre de transport obligatoire délivré sur présentation d'un justificatif d'âge.

** Pour les montées au forfait adulte. *** Forfait téléski en

Tarifs TTC (TVA incluse au taux en vigueur au 01/01/2014). Tarifs non contractuels, sous réserve de modification.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dates d'ouvertures des remontées mécaniques du 02 juillet 2022 au 28 août 2022, 7 jours/7
- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus

5. Tarifs des remontées mécaniques – Hiver 2022-2023

Mme le Maire laisse la parole à Laurent Thélène (Dévoluy Ski Développement), qui projette une présentation détaillée des tarifs aux conseillers municipaux.

Les remontées mécaniques ouvriront l'hiver du 10 décembre 2022 au 10 avril 2023.

Laurent Thélène fait part de l'augmentation des coûts d'exploitation prévisibles et annoncés.

Il signale également une augmentation des tarifs dans les stations des alentours.

Le pourcentage d'augmentation proposé pour les tarifs des forfaits est de 5.5%.

Laurent Thélène fait également remarquer que les tarifs des titres de transports des remontées mécaniques n'ont pas été augmentés depuis deux ans.

Il rappelle que les « bons plans » sont exclusivement présents sur les ventes en ligne, qui représentent d'ailleurs 40% des ventes contre 11% en 2019.

Il est fait part aux conseillers municipaux du « Pass Deviens ski tu es » (pendant du Club Dévoluy Resort pour les tarifs été) qui permet de récompenser la fidélité des clients en leur faisant bénéficier d'avantages exclusifs.

Il est rappelé également que les forfaits achetés sur le web se déclenchent à la date inscrite sur le formulaire renseigné par le client, il faut donc qu'il soit vigilant pour ne pas avoir l'impression de perdre un jour suite à une mauvaise saisie.

Il est fait mention aux élus d'une volonté de la part de Dévoluy Ski Développement d'informer davantage les clients des coûts d'exploitations auxquels l'entreprise fait face afin de les aider à mieux comprendre le tarif des forfaits. Pour cela le site internet sera modifié ultérieurement.

Régis Serres fait part de la difficulté que certaines personnes rencontrent lors des achats sur le web. Elodie Chaix ajoute que le fait de devoir disposer de justificatifs d'âge n'est pas toujours évident lorsqu'on est en vacances.

Laurent Thélène explique : les difficultés ou problèmes rencontrés lors de l'achat de forfaits en ligne sont, si du fait de DSD, solutionnés. Cependant il faut être conscient que chaque saison d'hiver en moyenne 400 000 titres sont vendus, de ce fait on ne peut pas toujours contenter tout le monde.

Arrivée de Hugo SERRES à 19h20

Elodie Chaix fait remarquer que l'attente peut être longue aux caisses des remontées mécaniques et que parfois très peu de caisses sont ouvertes.

Laurent Thélène explique qu'il y a 13 points de vente sur le territoire, tous ouverts durant les périodes de forte affluence, et que 5 minimum sont ouverts durant les périodes plus calmes.

Des bornes sont disponibles afin de recharger les key card et d'en obtenir de nouvelles. Il est également évoqué qu'un partenariat avec des hébergeurs a été mis en place, consistant à déposer des key card vierges dans les appartements permettant ainsi aux vacanciers de les recharger directement sur le site internet de DSD en payant à ce moment la carte en plus du forfait. Ce partenariat permettait de limiter la queue aux caisses et aux bornes mais n'a pas été très suivi ; il se poursuit néanmoins.

David Sarrazin demande si les forfaits piétons sont disponibles en vente en ligne.

Laurent Thélène répond par l'affirmative.

Évolutions :

- Catégories d'âge :

SAISON 2021/2022	SAISON 2022/2023
- de 5 ans	- de 5 ans
De 5 à 12 ans	De 5 à 12 ans
De 12 à 18 ans voir 24 si étudiant	De 12 à 18 ans voir 24 si étudiant
De 18 à 64 ans	De 18 à 69 ans
De 65 à 74 ans	De 70 à 74 ans
+ de 75 ans	+ de 75 ans

- Le forfait « Premier Pas » incluant une montée par jour au Pélourenq ou Fontettes.
- Le forfait 4h ramené à 3h comme sur la quasi-totalité des stations des Alpes du Sud.

Tarifs proposés pour l'hiver 2022/2023 :

Les tarifs journées

Forfait journées	Adulte 18 - 69 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Etudiant* 18 - 24 ans	Senior 70 - 74 ans	Étudiant 65
Journée	39,50 €	31,00 €	35,00 €	35,00 €	...
3 heures	35,00 €	28,00 €	31,00 €	31,00 €	...
Journées Premier pas	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	...
3 heures	20,00 €	23,00 €	26,00 €	26,00 €	...
Zone Ludique Drizly Land de 17h00 à 18h30 (incluse dans les forfaits journées et plus)	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	...

Journée Premier pas (débutant) : Pélourenq, Superdévoluy, Combins, Cils, Dap, La Luge, La Planche, La Tour du Zent, Chammatas, Aba, Tapis Drizly Land et une montée par jour au Pélourenq ou aux Fontettes.

Téléski : Cils, Combins, Tapis Drizly Land, Superdévoluy et La Planche, Dévoluy, Nache, Cils des Mairies, Pied du Mont Vercou, Pré du Rendrol, barrière Cils, Chammatas, Aba, La Planche.

Zone Ludique : Tapis Drizly Land Superdévoluy.

Les tarifs séjours

Forfait 2 jours et plus	Adulte 18 - 64 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Étudiant* 18 - 24 ans	Senior 65 - 74 ans	Emission CO2
2 jours	77,00 €	61,00 €	68,50 €	68,50 €	100%
3 jours	114,00 €	91,00 €	102,00 €	102,00 €	100%
4 jours	149,50 €	118,00 €	134,00 €	134,00 €	100%
5 jours	186,00 €	146,50 €	166,00 €	166,00 €	100%
6 jours	202,50 €	160,00 €	180,50 €	180,50 €	100%
7 jours	224,50 €	176,50 €	199,50 €	199,50 €	100%
8 jours	202,50 €	160,00 €	180,50 €	180,50 €	100%
Élargissement d'1 jour sur 5 jours déjà acheté	29,00 €	23,50 €	26,50 €	26,50 €	100%
Wolfile / Jour supplémentaire					
Jour supplémentaire à partir du 7ème jour					
Abonnement de 2 jours au moment de l'achat du forfait 2 jours et plus	22,00 €	17,00 €	19,00 €	19,00 €	100%

Les tarifs NO LIMIT

Forfait NO LIMIT HIVER**	Adulte 18 - 64 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Étudiant* 18 - 24 ans	Senior 65 - 74 ans	Emission CO2
NO LIMIT Hiver	777,00 €	597,00 €	654,00 €	654,00 €	200%
NO LIMIT Hiver (hors week-end)	646,00 €	432,00 €	475,00 €	475,00 €	100%
NO LIMIT Hiver (hors week-end) - 2 semaines	644,00 €	377,00 €	580,00 €	580,00 €	100%
NO LIMIT Hiver (hors week-end) - 4 semaines	460,00 €	390,00 €	427,00 €	427,00 €	100%

LE PASS* DEVIENS SKI TU ES!! EXCLU WEB	Adulte 18 - 64 ans	Enfant 5 - 11 ans	Jeune 12 - 17 ans / Étudiant* 18 - 24 ans	Senior 65 - 74 ans	Emission CO2
Abonnement saison	31,00 €	25,00 €	20,00 €	29,00 €	
Séjour de 20 jours consécutifs toutes années et les samedis et dimanches	33,00 €	26,70 €	23,80 €	29,80 €	100%
Concours du Samedi au Vendredi (hors vacances scolaires)	27,50 €	21,70 €	24,50 €	24,50 €	100%
Jour(s) avant le 17/12/22 et après le 26/03/23	19,75 €	15,50 €	17,50 €	17,50 €	
Tournees du 10/12/23 et du 10/04/23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
seme jour, 1 semaine, 2 semaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

* Forfait offert de 0 à 4 ans et + de 70 ans, titre de transport obligatoire délivré sur présentation d'un justificatif d'âge.

** Étudiant : de 18 ans à + de 24 ans, présentation obligatoire d'un justificatif de scolarité en cours de validité.

*1) 100% de réduction sur les transports ; ** Photo obligatoire

Tarifs TTC (TVA incluse au taux en vigueur au 01/01/2014). Tarifs non contractuels, sous réserve de modification.

Après délibération avec 1 Contre (Élodie Chaix) et 14 Pour, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les dates d'ouvertures des remontées mécaniques du 10 décembre 2022 au 10 avril 2023
- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus

6. Achat d'enneigeurs Domaine Nordique – Régularisation du « Rétrofit »

Pour Rappel :

Suite à la création d'une boucle de neige de culture sur le Domaine Nordique par délibération n°2020-074. Les enneigeurs turbines basse pression étaient prêtés durant l'hiver 2020-2021. Il était convenu, si les essais étaient concluants, que les enneigeurs seraient achetés par la commune.

Selon de contrat de mise à disposition signé entre l'entreprise SMI SNOW MAKERS SARL et la Commune du Dévoluy, le coût du rachat est de 49 412€ HT.

Pour rappel cette dépense était déjà inscrite au BP 2021.

Ce point avait été proposé lors du conseil du 17 février 2022 mais les conseillers municipaux avaient souhaité le reporter afin de pouvoir avoir de plus amples informations.

Mme le Maire rappelle que les travaux effectués pour la réalisation de la boucle de ski de fond en neige artificielle ont coûtés à la Commune 320 000€. Afin de pérenniser cette boucle les enneigeurs sont indispensables.

Thibaut Imbert rappelle que lors du vote de la création de la boucle artificielle il avait été dit que pour qu'elle soit rentable il fallait que des animations en journée et en après-ski y soient organisées.

Marie-Paule Rogou informe que cet hiver des animations y ont été organisées.

Thibaut Imbert souhaiterait qu'il y en ait plus dans le futur.

Régis Serres demande si ces canons ne sont pas obsolètes et si des canons plus petits (de type perches) ne seraient pas plus adaptés.

Laurent Thélène explique que les canons actuels peuvent produire de la neige à des températures plus hautes que les perches qui nécessitent en plus de l'air (dispositif n'étant pas mis en place in situ). Il précise que le coût d'achat d'un canon neuf est de 35 000€.

Régis Serres fait remarquer qu'un éclairage devait être installé.

Marie-Paule Rogou répond que l'éclairage extérieur du Centre sportif et celui de la base de loisirs permettent un éclairage satisfaisant. La création d'un éclairage supplémentaire n'est pour le moment pas indispensable et ajouterait une dépense non négligeable.

Les conseillers municipaux remarquent que la somme que représente l'achat des canons à neige est bien moindre que les dépenses déjà effectuées pour la création de la boucle qui de toute façon ne peut pas se passer de canons à neige.

Alain Manivel fait part aux autres conseillers de sa demande, conjointe avec Marie-Jo Cayol, auprès de Laurent Thélène de proposer la mise en gestion du ski de fond par DSD dans le cadre d'une délégation de service public.

Marie-Paule Rogou fait lecture de la réponse de DSD à la commune.

L'entreprise Dévoluy Ski Développement serait prête à prendre la gestion du ski de fond dans le cadre d'une délégation de service public (comme pour le VTT), cependant il faudrait que la politique « ski de fond » du conseil municipal soit définie et dynamique (investissements à prévoir). Il est également dit que le personnel « ski de fond » actuel serait conservé, et que DSD ne supporterait pas le coût d'un déficit qui devrait l'être par la commune le cas échéant.

Laurent Thélène tient à saluer le travail actuel des agents de la commune qui gèrent cette activité. Il souligne que l'activité n'est actuellement pas laissée à l'abandon et que si DSP il y a, il faudra qu'un travail soit fait en collaboration avec le service gérant aujourd'hui cette activité.

Cécile Lapeyre et Régis Serres pensent que l'activité ski de fond doit être maintenue et développée car il y a une vraie demande, notamment des personnes ne pratiquant pas le ski alpin.

David Sarrazin pense qu'il faudra réfléchir sur la question ultérieurement après y avoir travaillé.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable au rachat des enneigeurs pour un montant de 49 412.00€ HT.

7. Maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étanchéité des retenues collinaires - DSD

Mme le Maire explique que ce point avait été réfléchi et proposé car cette organisation devait permettre une réalisation plus rapide du projet.

Cependant après un entretien avec Me Neveu, avocat conseil auprès de la commune, plutôt dans la journée, il est apparu que depuis février 2022 lorsqu'une entreprise privée prend la délégation de maîtrise d'ouvrage d'une commune elle est soumise aux mêmes procédures des marchés publics.

Le projet de rénovation des retenues collinaires étant urgent, Me Neveu a proposé que soit rédigé un avenant à la convention de délégation de service public entre DSD et la commune. L'idée de cet avenant serait de confier, outre l'entretien des retenues collinaires (déjà géré par DSD), leur réhabilitation. DSD n'est pas soumise aux mêmes formalités administratives qu'une commune et pourrait lancer les travaux rapidement.

Laurent Thélène explique qu'actuellement de grosses fuites sont présentes dans les liners des retenues générant de grandes pertes d'eau et une surconsommation d'électricité.

Deux solutions sont proposées :

- Remplacer uniquement les liners des retenues pour un coût d'environ 1 000 000€.
- Réhabiliter les deux bassins en créant un seul grand lac augmentant le nombre de m³ d'eau disponible et un attrait touristique non négligeable (abords du lac aménagés pour les promeneurs). Le coût serait d'environ 3 200 000€.

Il est à noter que dans le cadre d'une réhabilitation des retenues collinaires une partie du montant des travaux pourrait être subventionnée dans le cadre du Plan Montagne par le Département et la Région. Il est stipulé que le dossier doit être déposé en avril 2022 pour un début des travaux en mars 2023, les travaux devant être terminés afin que l'eau soit disponible pour l'hiver suivant.

Benoît Ginon : la réhabilitation du lac a été présentée dans le cadre du projet de liaison des deux stations. Est-ce que le fait de se positionner dès à présent sur cette modification de DSP n'est pas prématurée dans le sens où le projet global n'est pas entériné ?

Laurent Thélène explique que la réhabilitation des retenues collinaires peut être dissociée du projet de liaison, mais entre tout de même dans le Plan Montagne.

Le vote doit donc se porter sur la rédaction d'un avenant à la DSP entre Dévoluy Ski Développement et la commune.

Le Conseil municipal, avec 2 Abstentions (Benoît Ginon et Amélie Marriq) et 13 Pour :

- **DÉCIDE** la rédaction d'un avenant à la délégation de service public octroyée par la Commune à Dévoluy Ski Développement relatif à la réhabilitation des retenues collinaires.

8. Travaux de coordination de la RD 937 à St Disdier – Eclairage Public – Convention avec le SyMénergie05

Afin de concrétiser les relations administratives et financières entre le SyMénergie05 et la commune pour la réalisation du programme travaux 2021 entre autres la coordination de la RD 937 à St Disdier concernant l'éclairage public.

Le SyME05 par courrier en date du 15/11/2021 a porté à la connaissance de la commune un projet de convention pour ces travaux.

Pour rappel : Conformément à l'application et à la mise en œuvre de l'article L2224-35 du CGCT, les réseaux d'infrastructures de réseaux de communications électroniques seront propriété des collectivités locales.

Il est nécessaire de définir les modalités de participation financières avec SyMénergie05 dans le cadre des programmes travaux 2021 et donner mandat de maîtrise d'ouvrage au SyMénergie05 pour réaliser les ouvrages relevant de la compétence éclairage public du projet « Coordination RD 937 poste St Disdier ».

La contribution financière totale pour le projet de « coordination de la RD 937 à St Disdier » est de 27 067.06€ HT

Un taux de tolérance de 10 % pourra être appliqué afin de tenir compte des aléas de chantiers portant la contribution financière à 29 773.77€ HT.

Mme le Maire laisse la parole à Régis Serres, qui fait un compte-rendu de sa visite sur place avec Clément ARNAUD représentant du SyMénergie 05 – Terre d'Énergie. Après cette rencontre, l'analyse des plans et de la convention proposée, le projet semble cohérent.

Il est également signalé que des travaux doivent être fait par le Département sur ce secteur (réfection de l'enrobé) et qu'il faut procéder à l'enfouissement des réseaux électriques en amont.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle convention avec le SyMEnergie05.
- **DONNE** la maîtrise d'ouvrage au SyMEnergie05.
- **APPROUVE** la participation financière de la commune d'un montant 27 067.06 HT. Un taux de tolérance de 10 % pourra être appliqué afin de tenir compte des aléas de chantiers portant la contribution financière à 29 773.77€ HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette nouvelle convention avec le SyMEnergie05.

9. Adhésion au service d'accompagnement à la gestion énergétique des installations d'éclairage Public proposé par TE SyME05 - Convention d'adhésion au service « SAGE EP »

Véronique Filippi et Régis Serres ayant étudié la proposition du SyME 05, proposent que ce point soit reporté afin d'avoir plus d'information pour prendre une décision.

Le Conseil municipal décide de reporté ce point.

Un groupe de travail est créé afin d'étudier le dossier. Il est constitué de Benoit Ginon, Véronique Filippi et Régis Serres.

10. Transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » au TE SyME05

Véronique Filippi et Régis Serres ayant étudié la proposition du SyME 05, proposent que ce point soit reporté afin d'avoir plus d'information pour prendre une décision.

Le Conseil municipal décide de reporté ce point.

Un groupe de travail est créé afin d'étudier le dossier. Il est constitué de Benoit Ginon, Véronique Filippi et Régis Serres.

11. Vente Lapiaz – Lot n°4

Mme le Maire laisse la parole à Cécile Lapeyre qui rappelle :

La commune a créé un lotissement communal à Superdévoluy, le lotissement Les Lapiaz. 15 lots avaient été constitués.

Un couple a fait une offre pour acquérir le lot n°4 au prix ferme et définitif de 90 000 € TTC sous réserve de l'acceptation du droit à construction tel que défini dans le PLU.

Pour rappeler le prix de base de ce lot est de 130 000€ et sa surface de 635m².

La commission Urbanisme a étudié l'offre présentée le 15/03/2022 et a donné un avis défavorable. Ses membres estiment l'offre trop basse dans un contexte où il y a de moins en moins de terrains constructibles sur le territoire.

Élodie Chaix regrette cet avis qui incite à faire marcher le principe de l'offre et de la demande faisant dans la conjoncture actuelle augmenter les prix. Elle craint que les générations futures ne puissent plus acheter des terrains sur le territoire du Dévoluy.

Fabien Serres et David Sarrazin pensent qu'il n'est pas nécessaire de se presser et qu'il vaut mieux attendre une offre plus haute.

Régis Serres pense que le terrain ne doit pas être bradé compte tenu du contexte actuel et du marché tendu.

Après avoir délibéré avec 1 contre (Élodie Chaix) et 14 Pour, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de la commission Urbanisme et de refuser l'offre faite.

12. Partenariat Fondation du Patrimoine

Mme le Maire laisse la parole à Véronique Filippi qui explique :

La Fondation du patrimoine organise depuis 25 ans des campagnes de souscriptions publiques et d'appels aux dons pour financer des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif. Les dons collectés par ces campagnes de financement participatif sont affectés à la réalisation d'un projet déterminé.

Ces dons seraient dédiés à la restauration des fours de Maubourg et du Festre.

Il est expliqué que l'adhésion à cette fondation est de 75€ auxquels s'ajoute 6% des dons récoltés pour pallier les frais de gestion.

Il est précisé que la fondation du patrimoine s'occupe de toute la gestion comptable et de la conception des flyers, que cette souscription ne s'adresse pas qu'à la population mais aussi aux entreprises du Dévoluy et aux entreprises extérieures qui travaillent avec le Dévoluy, et que les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Il est à noter que suivant le montant des dons récoltés, la fondation du Patrimoine abondera elle-même sur ses deniers personnels pour soutenir le projet de réhabilitation de ces deux fours.

Véronique Filippi pense que c'est une bonne initiative qui permettra à la population et aux entreprises de s'impliquer d'une manière concrète dans la restauration du patrimoine de leur commune.

Après avoir délibéré avec 2 Abstentions (David Sarrazin et Régis Serres), 3 Contre (Amélie Marriq, Alain Manivel et Marie-Jo Cayol) et 10 Pour, le Conseil municipal :

- **RECONNAIT** l'intérêt de lancer une souscription auprès de la population pour la rénovation des fours de Maubourg et du Festre,
- **AUTORISE** Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération, dont notamment la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, afin de lancer la souscription publique et d'autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter des fonds via sa plateforme pour le compte de la commune.
- **AUTORISE** Mme le Maire à verser le montant de l'adhésion (75€) et les 6% des dons récoltés au titre des frais de gestion.

13. Convention étude de faisabilité projet de maison intergénérationnelle – Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse

Mme Le Maire explique :

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et social « Mieux vivre ensemble sur les territoires », la MSA Alpes Vaucluse souhaite mettre en œuvre des actions de développement territorialisées pour mieux accompagner les populations âgées et/ou retraitées.

La MSA Alpes Vaucluse, en lien avec la Caisse Centrale de MSA, s'est proposée de mettre en œuvre, sur le territoire de la communauté de communes du Buëch Dévoluy, la charte des solidarités avec les aînés. Il s'agit d'une démarche de développement social local ayant pour objectif de redynamiser les solidarités locales, notamment intergénérationnelles, autour et avec les aînés en ajoutant une dimension d'ingénierie de création ou de développement de services dans divers domaines : prévention santé, mobilité, accès aux services, aide aux aidants, hébergement...

Pour assurer la mise en œuvre de ce travail, la MSA Alpes Vaucluse a conduit, avec l'ensemble des acteurs locaux intéressés par cette démarche, un diagnostic reposant sur :

- une photographie du territoire, de sa population et de ses acteurs,
- un état des lieux et une analyse des services existants,
- un recueil des besoins et attentes de la population, des partenaires et des élus.

Parmi les enjeux prioritaires issus du diagnostic a émergé le besoin de disposer d'hébergement intermédiaire entre domicile et EHPAD.

Cette proposition rejoint le projet politique de la nouvelle municipalité du Dévoluy de créer une « Maison intergénérationnelle ». Un groupe de pilotage du projet constitué d'élus, de techniciens et de partenaires (dont la MSA et le Département) a été constitué.

Le projet consiste en la création de la Maison intergénérationnelle du Dévoluy qui rassemblera sur un même site : logements individuels ou collectifs pour personnes fragiles, logements pour familles, logements pour travailleurs saisonniers, ainsi que des espaces communs pour assurer des actions d'appui des populations et de prévention de la perte d'autonomie et afin de réaliser des actions d'entretien de la convivialité, pour les habitants de la résidence et plus largement pour la population du Dévoluy.

Afin d'aider la concrétisation du projet, le groupe de pilotage a souhaité la réalisation d'une étude d'opportunité. La présente convention officialise le soutien financier de la MSA à hauteur de 15 000 euros pour réaliser cette étude :

- 5 000 euros au titre de la CCMSA dans le cadre de l'appel à projet Sites Habitat 2021 « Habiter Autrement »
- 10 000 euros au titre de la MSA Vaucluse dont 5 000 € sur le budget de la Charte de solidarité avec les aînés

La MSA s'engage aussi à accompagner et suivre la mise en œuvre du projet.

Jean-Marie Prayer tient à remercier la MSA et leurs équipes qui seront certainement d'une aide précieuse.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de financement

14. Choix du bureau d'étude de la Maison Intergénérationnelle

Mme Le Maire explique :

La Commune du Dévoluy porte un projet de Maison intergénérationnelle pour répondre aux objectifs suivants :

- Permettre aux habitants du Dévoluy et d'ailleurs de pouvoir vivre le plus longtemps possible sur le territoire du Dévoluy malgré les contraintes, et quelles que soient leurs fragilités ;
- Soutenir et développer l'autonomie des habitants de la commune ;
- Permettre l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité ;
- Impulser une nouvelle politique de soutien à la convivialité ;
- Offrir une nouvelle offre de logements à d'autres types de publics qui en ont besoin : familles et travailleurs saisonniers.

Afin de l'aider à caractériser son projet et grâce au financement apporté par son principal partenaire, la MSA, la Commune a lancé une étude d'opportunité dont les objectifs sont les suivants :

- Evaluer concrètement les besoins et donc l'opportunité d'une telle structure sur la commune du Dévoluy, mais plus largement au sein du bassin de vie que constitue le territoire de la Communauté de communes Buech Dévoluy (CCBD) ;
- Qualifier et dimensionner l'offre de service : types d'habitat, espaces communs ;
- Donner des conseils sur le mode de gestion d'un tel équipement (privé ou public ou parapublic) ;
- Qualifier un premier coût d'objectif (investissement et fonctionnement) et identifier des potentiels financements.

5 prestataires ont répondu à la consultation : Béguinage et Cie, Soliha, La Mut', Prémices et l'Atelier Chado.

Le comité de pilotage du projet accompagné de la commission d'appel d'offre s'est réuni :

- Une première fois afin de sélectionner les 3 offres les plus intéressantes ;
- Une seconde fois afin d'entretenir les 3 candidats sur leur proposition (10 minutes de présentation du projet suivi de 20 minutes de questions-réponses).

Au terme de cette évaluation, le groupe de pilotage et la commission ont attribué la note maximale à La Mut' : note de 88.18/20 pour un coût TTC de l'étude à 24 360 € (financé à hauteur de 15 000 € par la MSA).

Le groupe propose au Conseil municipal le choix de ce prestataire évalué « le mieux disant » pour la réalisation de l'étude d'opportunité.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat d'engagement pour la réalisation de l'étude d'opportunité avec le prestataire La Mut' pour un montant de 24 360€ TTC.

15. Projet aire de jeux – Base de loisir de Superdévoluy

Mme Le Maire laisse la parole à Florence Giaccone, responsable du service Tourisme et sport de la commune :

Dévoluy Produit Aventures souhaiterait implanter une activité estivale à Superdévoluy en complément de son activité d'accrobranche. Il s'agit de l'installation de plusieurs châteaux gonflables adaptés à différents âges. Le prestataire estime que ce projet comblerait l'offre touristique d'activités de loisirs en extérieur sur le Dévoluy pour les moins de 6 ans.

Une réunion de travail s'est tenue en présence de Florence Giaccone, Philippe Patras (responsable des Services Techniques) et Mme le Maire sur le sujet afin d'évaluer les contraintes techniques d'un tel projet.

Florence Giaccone informe les conseillers municipaux qu'une seconde offre d'activité à été reçue en mairie le 16 mars. Cette offre concerne également l'installation de châteaux gonflables, cependant l'offre sera plus modeste puisqu'elle concernera l'installation de deux châteaux. Ce projet comporterait moins de contraintes techniques.

Les deux offres bien que se rapportant aux mêmes activités sont toutes deux bien distinctes de part leur taille.

Florence Giaccone précise que des offres similaires avaient été envisagées il y a quelques années sans aboutir.

Cela montre tout de même le réel intérêt pour des prestataires de proposer ce type d'animation.

Afin d'être juste et ne léser personne Florence Giaccone propose aux conseillers que soit publié un avis de publicité.

Il est également dit qu'il faudra harmoniser la grille tarifaire existante pour ce type de prestataires.

Les conseillers décident de créer un groupe de travail sur le sujet composé d'Élodie Chaix et Alain Manivel.

Benoit Ginon et Véronique Filippi craignent l'impact visuel du rassemblement de plusieurs châteaux.

David Sarrazin s'interroge sur les nuisances sonores d'une telle activité (soufflerie, cris...) dans la mesure où des habitations seraient à proximité.

Le point est reporté.

16. Proposition d'une grille tarifaire – redevances des prestataires

Ce sujet est en lien avec le point précédent.

Le point est reporté.

17. Modification simplifiée n°1 du PLU

Mme Le Maire explique :

La commune souhaite effectuer une modification simplifiée du PLU, pour cela il y a deux étapes :

- 1- Prendre un arrêté municipal portant prescription de la modification simplifiée du PLU. Il sera publié dans les annonces légales.
- 2- Prendre deux délibérations lors d'un conseil municipal :
 - délibération définissant les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU,
 - délibération approuvant la modification simplifiée du PLU.

La commune se fait aider en ce sens par le Cabinet CAMPUS Développement chargé du PLU actuel.

Mme Le Maire insiste bien sur le fait qu'il s'agit d'une modification simplifiée qui de ce fait ne concernera que quelques cas précis.

Les conseillers municipaux n'ont pas à délibérer sur le sujet puisqu'il s'agit d'un arrêté du maire. Ils délibéreront sur les modalités de cette modification simplifiée par la suite.

18. Annulation redevances 2022 – SPL Buëch Dévoluy Exploitation

La commune a créé la SPL Buëch Dévoluy Exploitation en fin d'année 2017 avec la communauté de communes Buëch Dévoluy.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la difficulté à recruter du personnel, les exercices comptables pour l'année 2020/2021 se sont soldés par un résultat négatif.

Dans ces conditions la SPL Buëch Dévoluy Exploitation ne pourra pas honorer les redevances dues pour l'année 2022 et demande au conseil municipal de renoncer aux redevances dues pour l'année 2022.

Marie-Paule Rogou explique qu'en plus des contraintes liées au covid et aux problèmes de structures du bâtiment, la SPL Buëch Dévoluy a dû faire face à des difficultés de recrutement du personnel et n'a donc pas pu ouvrir O'dycéa autant qu'elle l'aurait souhaité.

Les problèmes liés à la structure du bâtiment se règlent petit à petit tout comme ceux liés au recrutement de personnel.

Alain Manivel souhaiterait pouvoir disposer de plus d'information sur la gestion et les finances de la société.

Marie-Paule Rogou en tant que PDG de la SPL ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré avec 3 Abstentions (Véronique Filippi, Benoit Ginon et Jean-Marie Prayer), 4 Contre (Alain Manivel, Élodie Chaix, Marie-Jo Cayol et Thibaut Imbert) et 7 Pour, le conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas percevoir de redevances pour l'année 2022

19. Convention animation de l'automne à la bibliothèque – Commune de Veynes

Mme le Maire laisse la parole à Véronique Filippi qui explique :

Suite au succès des différents partenariats menés chaque année à l'automne autour d'un projet commun d'action culturelle, en termes de fréquentation, de valorisation des fonds et des compétences de chaque bibliothèque, les Bibliothèques du Dévoluy et de Veynes souhaitent reconduire une action culturelle annuelle afin de proposer un programme riche et varié en direction de tous les publics.

Conformément aux réflexions des élus de la commission « culture », le thème proposé pour l'année 2022 est « La Tête dans les étoiles ». Les bibliothécaires ont entamé une réflexion partagée, afin de développer une culture scientifique et poético-littéraire autour de l'air, la lumière et les étoiles.

Cette manifestation prévue à l'automne déclinera plusieurs propositions (conférences, cinéma, jeux vidéo, intervention d'auteurs, spectacles, sorties astronomie), à destination des grands et des petits. En parallèle, un fonds documentaire spécifique sera mis à disposition des publics dans les deux médiathèques.

L'objectif principal d'une telle manifestation est de créer une dynamique locale attractive sur l'ensemble du territoire autour des bibliothèques afin de favoriser l'accès à la culture à tous.

Afin de faciliter la coordination de l'évènement ainsi que sa gestion financière, il est proposé de réaliser une convention entre les communes partenaires permettant à la Commune de Veynes de porter administrativement le projet auprès du Département (financement à hauteur de 75%), ce qui consistera au dépôt du dossier de subvention, à l'encaissement de la subvention, au paiement des factures et à la refacturation de sa part à la Commune du Dévoluy.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de partenariat

20. Projet d'adhésion au réseau HAPA (habitat partagé) dans le cadre du projet de la Maison Intergénérationnelle

Mme le Maire laisse la parole à Véronique Filippi qui explique :

Le réseau a pour ambition de faire coopérer l'ensemble des acteurs (porteurs de projets, financeurs, bénéficiaires, pouvoirs publics, ...) pour permettre le développement de l'habitat partagé et accompagné. Le réseau HAPA se définit avant tout comme un réseau de porteurs de projet, un réseau de professionnels et de partenaires, qui s'entraident et partagent des informations. Le réseau dispense des formations, organise des ateliers thématiques, met en ligne une bourse d'échange de savoirs, et organise des réunions d'échanges techniques et de construction de démarches communes.

Coût d'adhésion : 200 euros.

Les conseillers municipaux pensent qu'il vaudrait mieux réfléchir à l'adhésion de la commune à ce réseau après les résultats de l'étude lancée avec La Mut'.

Le point est reporté

21. Mise à disposition d'hébergement pour les réfugiés

Mme Le Maire explique :

Afin de soutenir le peuple ukrainien, la commune met en place plusieurs actions de solidarité, en cohérence avec ce qui est organisé sur le territoire de la communauté de communes Buëch-Dévoluy :

- Mise à disposition de logements pour accueillir des familles ukrainiennes : la préfecture a sollicité toutes les communes afin de recenser les logements mobilisables en faveur des ressortissants ukrainiens déplacés. Concernant le parc privé, une information est en cours de diffusion auprès de la population. Concernant le parc communal, la commission logement du 11/03/2022 propose de mettre à disposition les appartements n°9 (T3) et n°11 (T2) à La Poste (proche commerces, école et arrêt de bus).
- Organisation de la collecte de dons financiers : depuis le 15/03, une urne est installée à l'accueil de la mairie principale pour recevoir les dons financiers (par chèque, à l'ordre de l'UNICEF ou de l'UNHCR).
- Organisation de la collecte de dons matériels : en cas d'arrivée de déplacés ukrainiens, un appel aux dons sera fait (meubles, vaisselle, produits alimentaires et d'hygiène). En attendant, les dons sont centralisés au CCAS de Veynes.
- Pavoisement des drapeaux aux couleurs de l'Ukraine : l'association des maires des Hautes-Alpes mettra gratuitement à disposition de chaque mairie un drapeau aux couleurs de l'Ukraine.

Véronique Filippi soulève l'idée du pavoisement des communes aux couleurs de l'Ukraine. « Si nous le faisons pour l'Ukraine pourquoi ne pas le faire pour tous les pays du monde se trouvant envahis ? »

Les conseillers trouvent son raisonnement assez logique.

David Sarrazin fait part d'une remarque laissée par Amélie Marriq dont il a procuration : « Un appartement est disponible à Rioupes, je suis d'avis de l'attribuer à une famille ukrainienne, mais le reste de la commission logement trouve plus judicieux de le conserver pour une éventuelle famille qui souhaiterait s'installer à long terme dans le Dévoluy. » La commission urbanisme préfère garder ce logement dans l'éventualité où une famille viendrait s'installer durablement dans le Dévoluy.

David Sarrazin demande si les appartements en question dans le bâtiment de La Poste sont en bon état.

Marie-Paule Rogou dit qu'ils sont dans un état convenable.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avis de la commission logement
- **AUTORISE** la mise à disposition d'un ou des deux logements à titre gratuit aux réfugiés,
- **DÉCIDE** que la commune prenne à sa charge les assurances et coûts des charges s'y rapportant

22. Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)

Mme Le Maire explique les points les plus importants.

Alain Manivel rappelle qu'il avait été question de mutualiser l'achat des ordinateurs avec la communauté de communes Buëch Dévoluy afin de faire baisser les prix.

Marie-Paule Rogou explique que la CCBD n'a pas adhéré à la proposition.

Régis Serres propose que, dans le contexte économique international actuel, le responsable des services techniques anticipe les besoins des stocks afin de passer des commandes avant que les prix augmentent davantage.

23. Questions diverses

Alain Manivel fait part à l'assemblée du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue avec Mme le Maire, la responsable du service Tourisme et sport et les représentants de l'association des Aînés ruraux du Dévoluy au sujet de l'Ecole Municipale des Sports et de ses tarifs. Les aînés se sentent lésés par la nouvelle organisation et les nouveaux tarifs. Ils ne se sont pas sentis entendus lors de cette réunion.

Florence Giaccone précise qu'il leur a été dit que l'organisation et les tarifs pourraient être retravaillés par les conseillers municipaux avant le début de la 2^{ème} année de l'EMS comme cela avait été fait avant son lancement.

Alain Manivel trouve décevant que la commune ne parvienne pas à satisfaire ses aînés.

Le Maire a précisé au président de l'association des Aînés Ruraux du Dévoluy qu'un bilan sera fait en juin date de fin d'activité de l'EMS.

Alain Manivel demande si le projet de la chaufferie bois au Bois d'Aurouze est toujours d'actualité.

Marie-Paule Rogou précise qu'il s'agit d'un bâtiment privé et que cela incombe aux co-propriétaires.

Alain Manivel propose que la commune se penche sur l'étude du projet.

Alain Manivel et Laurent Celce vont prendre contact avec Foncia (syndic du bâtiment) et IT05.

Laurent Celce demande où en est le recrutement du nouveau DGS.

Marie-Paule Rogou informe le conseil que le nouveau DGS a été recruté et qu'il prendra ses fonctions dans le courant du mois d'avril.

Marie-Paule Rogou et Alain Manivel informent les conseillers municipaux de la démission de Thomas Michel à la présidence de l'Office de tourisme du Dévoluy. Le nouveau président devra être élu lors du prochain conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Élodie Chaix fait part également de sa volonté de quitter son siège au conseil d'administration de l'Office de Tourisme. Benoit Ginon souhaite également quitter ce conseil d'administration.

Élodie Chaix demande si certains conseillers souhaiteraient pouvoir voter certains points à bulletin secret.

Benoit Ginon y est également favorable pour permettre de se dégager d'une certaine pression pour des sujets sensibles. Ce type de scrutin est accordé à la demande de 1/3 des conseillers.

Marie-Paule Rogou explique qu'il y a une procédure qui encadre le recours à ce type de vote.

(L'article L. 2121-21 du code général des collectivités locales).

David Sarrazin signale le très mauvais état des toilettes publiques en face du Pôle de santé à La Joue du Loup. Il signale que les toilettes sont propres mais très vétustes. Il serait judicieux de les rénover avant de penser à en installer de nouvelles sur le front de neige ce qui serait très onéreux pour la commune.

Levée de la séance à 22H30

M. P. Rogou

